



La CAVEM devient
**Estérel Côte d'Azur
Agglomération**

LES ADRETS DE L'ESTÉREL
FRÉJUS
PUGET SUR ARGENS
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
SAINT-RAPHAËL

24 septembre 2021

Convention de Partenariat :

Estérel Côte d'Azur Agglomération s'engage pour la mise en œuvre des mesures de Travaux d'Intérêt Général et de Travail Non Rémunéré



Frédéric Masquelier, Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et Maire de Saint-Raphaël a signé ce vendredi 24 septembre 2021, une nouvelle convention de partenariat avec Laurence Lanata, Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Var (PJJ) et de Philippe Juillan, Directeur fonctionnel du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Var (SPIP 83). Elle permet la mise en place sur le territoire de nouvelles mesures destinées aux jeunes concernés par des Travaux d'Intérêt Général (TIG) et par des Travaux Non Rémunérés dans le cadre de chantiers environnementaux. Ces mesures s'inscrivent dans la mise en oeuvre du nouveau Code de Justice Pénale des Mineurs.



Plus tôt dans la journée, des jeunes concernés par ces mesures se sont rendus aux Etangs de Villepey pour participer à l'arrachage des espèces exotiques envahissantes présentes sur ce site. Ce chantier permet de laisser de l'espace aux espèces protégées. Les TIG peuvent se dérouler sur l'ensemble des espaces naturels de l'agglomération. Le service environnement d'Estérel Côte d'Azur Agglomération organise les chantiers et assure l'encadrement technique, le service Politique de la Ville

Solidarités se charge de la structuration et de la coordination administrative.

De janvier 2015 à mai 2018, 33 jeunes ont participé à ce type de chantiers dans le cadre d'une première convention.

À propos d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Estérel Côte d'Azur Agglomération rassemble 5 communes : les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël. Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), l'agglomération est administrée par un conseil communautaire composé de 48 élus.

Depuis le 11 juillet 2020, elle est présidée par Frédéric Masquelier, Maire de Saint-Raphaël. Grâce aux transferts de compétences des communes (compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives), Estérel Côte d'Azur Agglomération gère de nombreux domaines tels que le développement économique, les transports, l'environnement, l'habitat, ou encore la gestion de l'eau pour améliorer le quotidien de plus de 116 000 habitants.

Retrouvez toute l'information d'Estérel Côte d'Azur Agglomération www.cavem.fr/ et sur Facebook facebook.com/CAVEMAgglo/

Pour toute information

- **Direction de la Communication**
Tél. : 04.94.19.81.41 - Courriel : communication@esterelcotedazur-agglo.fr
- **Relations Presse : Alexandre DEMESY**
Tél. : 04.83.09.80.51 - Courriel : a.demesy@esterelcotedazur-agglo.fr